ASSOCIATION JEUNESSE CHRETIENNE

Adresse administrative :
AJC – 16 Lot Le Néron 38360 Sassenage – ajc.caef@neuf.fr
☎ 04 56 00 08 74

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné_____ responsable légal de : _____ .

J'ai noté que la loi fait obligation aux associations d'assurer leur responsabilité civile vis à vis de leur adhérents et participants.
Outre cette garantie qui sera acquise, chaque adhérent à l'association doit être personnellement couvert par une assurance accident corporel intégrant une assistance vacances et la pratique des sports et activités de loisirs pratiquées (escalade, canyoning).
En outre et sauf indication contraire ci-dessous, nous souscrivons pour chacun des participants, une assurance auprès de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) qui vous sera facturée.

☐ Je souscris à l'assurance FFME proposée par AJC

☐ Je ne souscris pas à l'assurance de la FFME car je suis couvert pour toutes les activités de sports de montagne (escalade) et notamment du canyoning par un contrat avec la compagnie d'assurance : .
Fournir impérativement une attestation d'assurance qui mentionne l'escalade et le canyoning.

Fait à : Le / /

Signature (Précédé de la mention lu et aprouvé) :

Merci de joindre
- **Attestation d' assurance** en cas *de non souscription à la FFME.*
- **Certificat médical** attestant de la non contre-indication de la pratique des sports de montagne si *souscription à la FFME.*
- Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances et de loisirs, notamment pour le canyoning. Attestation délivrée par un maître nageur, BEES activités nautiques ou aquatiques ou BNSSA (attestation disponible sur le site internet)